**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 OCTOBRE 2017**

***Le 2 Octobre 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 9 Octobre 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.***

***L’an deux mil dix sept, le 9 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.***

***Etaient présents*** :

Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Catherine CORDIER, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER, Estelle COURTEIX**.**

***Absents excusés*** :

Didier DE AMORIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET,

Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT

Hubert FOURNET.

*Nombre de présents : 10*

*Nombre de votants : 12*

***ORDRE DU JOUR*** :

* ***Délibérations***:

***30/2017*** : Autorisation au Maire à signer une convention avec Orange pour l’enfouissement des équipements de communications.

***31/2017*** : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées)

***Informations diverses :***

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d’une part la feuille de présence et d’autre part le procès-verbal du 4 Septembre 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

***DELIBERATIONS :***

**30/2017 : *Autorisation au Maire à signer une convention avec Orange pour l’enfouissement des équipements de communications.***

Le Maire, en sa qualité de maître d’ouvrage, demande aux membres du Conseil Municipal l’autorisation de signer une convention avec Orange, formalisant les modalités juridiques et financières de l’opération d’enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques, rue du Voisin, rue Alphonse Hanin, rue de Rilly.

***Il est procédé au vote***.

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE A L’UNANIMITE.**

***31/2017 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées)*** :

Monsieur COCQUELET prend la parole. La Communauté Urbaine du Grand Reims a tenu la séance du CLECT le 20 septembre dernier à Tinqueux Elle avait pour principale mission de définir des attributions de compensations liées au transfert de la compétence « services d’incendie et de secours » et de prendre en compte des ajustements liés notamment aux rôles supplémentaires reçus depuis le 1er janvier 2017 par la mise à disposition de services dans le cadre de la compétence « voirie », pour les communes de Fismes, Witry les Reims et Tinqueux

La commune de Villers Allerand n’est pas concernée par le nouveau décompte d’évaluation des charges. Le rapport a été voté à l’unanimité par les membres présents de la CLECT. Le Maire demande au Conseil municipal s’il approuve le rapport de la CLECT.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**ACCEPTE A L’UNANIMITE.**

***INFORMATIONS DIVERSES***

***1°) La délibération 30/2017 du 4 septembre2017 : Autorisation au Maire à demander au pôle territorial de Rilly la Montagne d’inscrire en autorisation de programme la rénovation de voies pour une programmation de voirie en 2019***

Adoptée lors du Conseil de septembre dernier, cette délibération n’a pas été validée, car la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) ne prend pas en compte les chemins jaunes. Or les 3 voies, Chemin rural dit des Vaches, Chemin rural N°54 dit de la petite Barbarie, Chemin rural dit Ruelle Jonot ou du plat pain sont classées jaunes sur les plans d’urbanisme.

La CUGR (Communauté Urbaine du Grand Reims) interrogée nous informe que lorsqu’une commune veut déclasser des voies du tableau jaune pour les inscrire au tableau vert, elle doit recueillir au préalable l’avis de la CUGR. Pour ce faire nous devons lui communiquer, via un courrier, les éléments de motivation de ce déclassement, les mètres linéaires, la localisation et les voies pouvant être déclassées du tableau vert, en compensation.

**2°)** ***Rappel des manifestations prévues prochainement***

Madame Estelle COURTEIX rappelle les manifestations à venir qui sont toujours consultables sur le site Internet de la Mairie.

* Le Tournoi de Tennis « Famille » les 21 et 22 Octobre 2017 (tournois de double)
* Cérémonie commémorative le samedi 11 novembre 2017 à 11 heures Place des Déportés, cérémonie qui sera plus marquée cette année dans le cadre du centenaire par la présentation de photos d’époque.

De 11 à 18 h le public est convié à retrouver une exposition préparée par Jean-Marie Chappellet intitulée «  Villers-Allerand/Montchenot, 1917, le Général Pétain visite les cantonnements »

Sujet inédit et passionnant.

A 15h salle du conseil à la mairie, projection d’archives cinématographiques et conférence par un historien spécialiste de la Chanson de Craonne monsieur Marival. Accompagnement musical à l’orgue de Barbarie, par Marie Tournelle.

Des flyers seront distribués, un affichage est prévu.

* Flâneries cérébrales de Mme Mireille LAMIRAL DUPOUY le vendredi 24 Novembre 2017 : « Marie-Angélique le Blanc »

**3°)** ***Réunion des associations***

Monsieur DE AMORIN avait proposé de réunir les différentes associations culturelles de la commune le vendredi 6 octobre à 18 h 30 pour faire le point sur les manifestations 2017-2018.

Madame COURTEIX nous fait un compte-rendu de cette réunion :

Nous avons tous à cœur de maintenir un tissu associatif fort dans le village afin de créer du lien entre les habitants et de la vie dans le village. Il est de plus en plus difficile de faire sortir les gens de chez eux et de surcroit de mobiliser les volontaires pour organiser les manifestations. Cependant il y a 5 associations culturelles à Villers-Allerand.

Un des objectifs qui devrait tous nous mobiliser est la défense et le maintien de notre école maternelle, qui on le sait, est en grand danger. Sans les enfants de l’école dans ce village, c’est le dernier socle de regroupement qui risque de disparaitre. La conclusion est que nous aurions donc intérêt à nous unir, pour fédérer nos énergies autour de l’organisation de quelques manifestations par an visant à animer notre commune. Se regrouper permettrait aussi de tisser un réseau plus mobilisateur pour un maximum de participants.

Une réunion à ce sujet aura lieu le Vendredi 10 Novembre prochain à 18 h 15 à la Mairie.

***4°)* *Concerts dans l’église sainte Agathe***.

Le Maire rappelle que seul l’affectataire permanent de l’église Saint Agathe est autorisé à donner un accord à une association loi 1901 pour un concert.

5***°)* *Rythmes scolaires****.*

La question des rythmes scolaires étudiée par la Communauté de communes pour un arrêt ou non des TAP (temps d’activité périscolaire) à la prochaine rentrée scolaire dans notre école maternelle, s’est concrétisée par un questionnaire, diffusé début Octobre 2017, auprès des parents d’élèves, pour savoir si ceux-ci optaient pour une semaine d’école de 4 jours ou de 4 jours et demi.

L’information, diffusée aux parents, laissait entendre qu’en cas de TAP maintenus, une contribution financière leur serait demandée.

La CUGR recueille également les avis des conseils d’école des différents conseils municipaux concernés. La phase de concertation terminée la décision pour l’ensemble des écoles concernées dans la CUGR sera prise avant la fin de l’année. Un tour de table a été effectué pour connaître l’avis des membres du Conseil. Les avis, quand ils existent, sont partagés :

-On doit prendre en compte l’intérêt de l’enfant,

-Revenir à 4 jours va –t-il changer quelque chose ?

-C’était une erreur d’avoir mis ces rythmes scolaires à 4 jours et demi.

-Les efforts faits par les communes pour s’adapter à la loi imposée ont été considérables et ont demandé de l’énergie en temps et en moyens financiers et humains.

-Arrêter les TAP sans avoir eu le temps d’en tirer un bilan, c’est une erreur.

-On ne s’est pas donné les moyens financiers pour rémunérer convenablement des animateurs des TAP.

-Oui il faut revenir à 4 jours et éviter les fatigues inutiles aux enfants surtout en maternelle.

Les opinions divergent mais la tendance est de revenir à un rythme de 4 jours.

***6°) Les ateliers communaux***

Monsieur BAN prend la parole. La charpente est posée, la toiture le sera cette semaine ou la semaine prochaine. Le chantier est encore ralenti cette semaine. Le prestataire pour le auvent ne donnera pas suite à l’appel d’offre. Le marché d’un montant de 12 000 € sera repris au même coût, par un autre prestataire.

Le Chemin de la Fosse aux Prés jusqu’à l’entrée de l’atelier municipal sera mis en état par la Société EUROVIA en novembre 2017.

***7°) Les travaux rue de la ferme***

Les travaux envisagés en 2017 allant de la rue du cimetière au dépôt de monsieur Martin sont reportés en 2018 par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

***8°) Visite des parcelles de notre forêt par Monsieur DUMARGNE, travaux forestiers.***

Le conseil remercie vivement Monsieur DUMARGNE pour la proposition d’une visite guidée le samedi 21 octobre à 9 h ou 14 h ou le dimanche 22 à 9 h ou à 14 h. Il est impossible à de nombreux membres de se libérer. Monsieur JACQUINET est mandaté pour contacter Monsieur DUMARGNE afin qu’il nous propose une nouvelle date.

Monsieur DUMARGNE nous a demandé d’étudier un projet d’aménagement de chemin forestier afin d’avoir une desserte correcte de 450 m environ, le long de la parcelle 269 pour les camions transportant les grumes, desserte qui fait défaut. Le montant des travaux est de

42 343,60 € avec 50% d’aide publique soit 26 373,10 € pour la commune. Avant que le conseil se prononce le maire propose d’attendre la visite sur place et d’entendre les explications de monsieur DUMARGNE.

**9°) *Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques***

Monsieur JACQUINET prend la parole.

Les travaux d’enfouissement des réseaux devraient se terminer la semaine prochaine.

En ce qui concerne les trottoirs, les travaux devraient démarrer la semaine prochaine.

Le Conseil Départemental nous a formellement demandé de redéposer une demande de subvention au titre des amendes de police, soutien des projets de voirie pour la sécurisation de la CD 26, sachant que nos travaux prenaient en compte la rue de Rilly et la rue du Voisin.

Forts de cette préconisation nous avons déposé une seconde demande de subvention. Le montant aujourd’hui attribué est de 15 302 € HT, alors que la première attribution était de 16 765 € HT. Les taux de calcul pour l’attribution de la subvention ont changé. Nous faisons partie de la CUGR pour laquelle le taux appliqué aujourd’hui nous est bien plus défavorable que celui qui nous était appliqué avant le 1er Janvier 2017.

***10°) Le tunnel de la SNCF :***

Monsieur Bernard WEILER prend la parole pour faire un compte-rendu de la dernière réunion qui s’est tenue à GERMAINE, le but de celle-ci étant de présenter la finalisation du projet du bassin de rétention d’eau côté Germaine.

La SNCF a revu son projet. Le bassin aura une profondeur de 11 M avec une capacité de 25 000 M3 au lieu de 51 000 M3 au départ. Ce bassin fera 280 M de long sur 31 M de large. Celui-ci sera sans eau, sauf dans le cas de grandes crues trentennales ou centennales.

Une enquête publique est prévue à Villers-Allerand. Les travaux pourront commencer en 2020.

**11) *Place de parking rue Montchenot* :**

Monsieur Didier DE AMORIN avait précisé qu’il serait bon d’étudier la mise en place de places de parking au début de la rue de Montchenot près du Stop. Le stationnement pose déjà des difficultés alors même que les travaux des nouveaux logements (ancienne salle des fêtes) ne sont pas terminés. Le Maire a rencontré la société T1 pour qu’elle propose un plan d’aménagement qui sera soumis au Conseil Municipal, puis à la CIP-Nord, pour avis avant exécution.

 **12°) *Eclairage public* :**

Monsieur GOELDEL prend la parole. Le SIEM nous a recontactés afin de connaître le nombre d’ampoules fluo que nous souhaitions remplacer par des LED. Il reste à changer 34 lampes sur Villers Allerand et 28 lampes sur Montchenot.

Nous nous étions engagés auprès du SIEM à étaler nos dépenses sur trois ans.

Les travaux engagés rue du Voisin, rue Alphonse Hanin et rue de Rilly ont permis un premier remplacement en 2017.

Clément GOELDEL propose de procéder en 2018 au changement des lampes sur Villers-Allerand, et en 2019 à celles sur Montchenot.

Monsieur GOELDEL précise que ces nouvelles lampes LED nous font économiser environ 20 % d’électricité.

Les Conseillers engagent monsieur GOELDEL à prendre contact avec le SIEM et à préparer un courrier à la signature du Maire pour le changement des lampes sur Villers-Allerand en 2018.

Les Conseillers proposent que dans un souci d’économies, de diminution des pollutions lumineuses nocturnes, on coupe l’alimentation des lampadaires du village pendant une partie de la nuit, quelques heures (minuit/4 heures, par exemple).

Cette manœuvre est programmable.

Messieurs CHAPPELLET et GOELDEL sont invités à faire un courrier au SIEM pour confirmer les souhaits en attente, candélabre dangereux route de Montchenot, systèmes d’éclairage de Montchenot et de Villers indépendants et de mettre en place la solution.

Messieurs CHAPPELLET est mandaté par le Conseil pour prendre contact avec l’entreprise qui a installé le feu de Montchenot, feu jamais achevé et de mettre en exécution la mise en conformité électrique du feu.

Lors de la prochaine réunion avec Eurovia le 18 octobre 2017 nous aborderons l’éclairage rue de la fosse aux prés jusqu’au garage afin de trouver la solution.

**13°) *Radar pédagogique CD 951* :**

Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental demandant de faire fonctionner le radar existant sur la traversée de Montchenot en double sens. Les automobilistes, le feu rouge passé, en quelques dizaines de mètres accélèrent tant, qu’ils deviennent dangereux et bruyants pour tous. Le Conseil Départemental a transmis notre courrier à monsieur le Préfet pour décision.

**14°) *Collecte PPNU du 7 novembre 2017 :***

Le 7 novembre la Chambre d’Agriculture de la Marne organise pour tous les citoyens une journée de collecte de produits phyto sanitaires non utilisables (PPNU). Tous les produits municipaux en particulier les produits dont l’usage est devenu interdit seront conduits à Ludes chez Compas, site collecteur pour notre commune.

**15°) *Décoration de Noël***

Les sapins de Noël, ainsi que le grand sapin de 6 m minimum de hauteur placé devant l’église, seront commandés par Estelle COURTEX.

Monsieur WEILER et Jean-Marie CHAPPELLET installeront la structure en bois sur la laquelle ils mettront le décor de Noël.

***Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 30***